

COMPTE-RENDU

Séance du 29 janvier 2026

Le jeudi 29 janvier 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Jans, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOUIN Marie-Irène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 22 janvier 2026 ;

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, Mme CHENUET Claudine, M. DELAMARRE Franck, Mme BARDOUL Maud, M. POULAIN Fabrice, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, Mme DEVAY Nathalie, M. LAISNE Philippe.

Absente ayant donné pouvoir : HORHANT Hélène à Mme BOUIN Marie-Irène,

Absents : M. AUDION Alexandre et M. DEFACHELLES Philippe.

A été nommé secrétaire : M. DELAMARRE Franck.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Avis sur une installation classée à Derval
- 2 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif
- 3 Déclaration d'Intention d'Aliéner
- 4 Informations communales et intercommunales
- 5 Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2025.

1 AVIS SUR UNE INSTALLATION CLASSEE A DERVAL

Madame le Maire informe que la Commune a reçu un arrêté de la Préfecture concernant une demande d'augmentation de l'effectif de porcs pour un élevage situé à Croquemais à Derval. La consultation du public se déroule du mardi 06 janvier au mercredi 04 février à la mairie de Derval.

Il est prévu la construction d'une nouvelle porcherie et l'extension d'un bâtiment. Ainsi, l'élevage passe de 2 335 à 3 744 porcs.

L'ensemble du dossier a été mis à disposition des élus.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (Hélène Horhant) :

- **EMET** un avis favorable sur cette demande de l'installation classée située à Croquemais à Derval,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle que le schéma directeur d'assainissement (SDA) a été réalisé en 2023 et a mis en évidence des désordres sur le système d'assainissement de la commune :

- La station d'épuration est en surcharge hydraulique et organique,
- Le déversoir d'orage en entrée de station d'épuration déverse pour des pluies de faible intensité (1,8 mm/h, soit une occurrence inférieure à 0,25 mois),
- Des apports d'eaux pluviales importants et localisés ont été recensés,
- Des apports d'eaux parasites d'infiltration faibles en période de nappe basse,
- Une absence de système de télésurveillance sur l'ensemble des postes de refoulement.

Le cabinet Artélia a été choisi comme maître d'œuvre.

La Commune souhaite engager les travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux au plus vite, étant donné qu'il n'est plus possible aujourd'hui de construire de nouveaux logements sans une nouvelle station d'épuration.

L'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif se décompose ainsi :

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0.00 €
maîtrise d'œuvre	49 045.00 €
études	17 800.00 €
travaux	220 248.00 €
Essais réseaux	5 000.00 €
Coordination SPS	3 000.00 €
Diagnostics et contrôle des réseaux et PR au Lotissement de la Musse	6 983.00 €
Aléa	30 000.00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	332 076.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif à hauteur de 332 076 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 35%,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AU 4 ROUTE DE LUSANGER

Madame le Maire informe que la Commune a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant un terrain (G428) pour une surface totale de 715 m² avec un bâtiment, situé au 4 route de Lusanger.

Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé inscrit au PLU. Cet emplacement avait été constitué afin de créer un accès vers les ateliers municipaux.

Aujourd'hui, la Commune n'a pas défini un projet spécifique, donc il est proposé de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas préempter la parcelle G428 située 4 route de Lusanger,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIA : Un terrain non bâti au 7 La Ferme, d'une surface de 783 m².

INFORMATION SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le projet de budget est présenté, le vote sera effectif le 25 février prochain.

CALENDRIER DES REUNIONS :

- Commission Vie associative : lundi 09 février à 19h00
- Commission Contrôle d'accès : mercredi 11 février à 18h00
- Commission Enfance Jeunesse : jeudi 12 février à 19h00
- Commission Finances : lundi 16 février à 19h00
- Bureau Elargi : mercredi 18 février à 19h00
- CCAS : jeudi 19 février à 19h00 ;
- Commission de Contrôle des Listes Electorales : jeudi 19 février à 18h30.

4 INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Néant

5 QUESTIONS DIVERSES

Néant

DATES A RETENIR

Repas des aînés : Dimanche 1^{er} mars 2026

Elections municipales : Dimanches 15 et 22 mars 2026

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE MERCREDI 25 FEVRIER 2026 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance à 20h10.

En mairie, le 09/02/2026
Le Maire
Marie-Irène BOUIN